



Code de l'unité de formation (3) : <b>35 72 20 U11 E1</b>	Domaine de formation (4) : <b>302</b>
--	--

**11. Horaire minimum de l'unité de formation :**

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Connaissances de base théoriques	CT	J	32
Connaissances de base pratiques	PP	C	32
Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

**12. Réserve au Service d'inspection :**

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

**ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD**

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : ....27 juin 2007.....

Signature :

## **ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE**

### **1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION**

#### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

#### **1.2. Finalités particulières**

A l'issue de cette unité de formation, l'étudiant aura acquis les connaissances de base théoriques et pratiques en électricité et ce en adéquation avec la législation actualisée.

## **ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE**

### **2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

#### **2.1. Capacités**

- Les capacités préalables requises sont celles du niveau de fin d'études primaires en français – langue maternelle et en mathématiques.
- Ces capacités doivent être vérifiées par un test d'admission (le rôle diagnostique de ce test est évident et indispensable).

#### **2.2. Titre pouvant en tenir lieu**

- Le certificat d'études de base (C.E.B.) couvre les capacités préalables requises.

## **ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE**

### **3. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de 15 étudiants.

Le local doit être adapté au nombre d'élèves, disposer de l'équipement adéquat.

**ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE****4. PROGRAMME**

Activité d'enseignement : **Mise à jour théorique des connaissances**

L'étudiant sera capable de :

- Lire et interpréter un plan architectural d'une installation électrique
- Reconnaître et comprendre les symboles utilisés
- Etablir et interpréter différents schémas au départ d'un plan d'implantation
- Elaboration de schémas
- Citer le rôle et les qualités d'une bonne prise de terre
- Définir les mesures de sécurité et d'hygiène relatives à l'utilisation des outils et matériaux couramment utilisés en électricité.
- Citer les degrés de protection définissant le matériel à utiliser dans un bâtiment
- D'effectuer les recherches nécessaires afin de respecter la législation et les règles de sécurité de base (RGIE) et (RGPT)
- D'appliquer et de vérifier expérimentalement la loi d'Ohm et la loi de la puissance des circuits simples

Activité d'enseignement : **Mise à jour pratique des connaissances**

L'étudiant sera capable de :

- D'assurer la maintenance et le dépannage des équipements d'une installation électrique
  - o Vérifier la présence d'une tension ;
  - o Localiser les parties défectueuses d'une installation ;
  - o Effectuer les mesures adéquates en référence aux documents de travail ;
  - o Remédier aux défauts ;
  - o Vérifier l'état des récepteurs, des appareils de commande et de protection ;
  - o Effectuer un nouveau contrôle de l'installation ;
  - o Compléter la fiche de maintenance.
- Réaliser des raccordements
- Remplacer des tubages
- Remplacer des prises de terre
- Remplacer des boîtes d'encastrement
- Remplacer une prise, un câble défectueux
- Poser des actes de maintenance électrique courante
- Réparer le petit outillage électrique : allonge, cordons électriques
- Réparer les armatures TL
- Respecter les normes et règles de sécurité dans tous les travaux entrepris

## **ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE**

### **5. CAPACITES TERMINALES**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant prouvera qu'il est capable, face à une situation définie, de déceler une panne dans une installation électrique et de procéder à son dépannage, le cas échéant de procéder au remplacement du récepteur en cause et/ou des appareils de commande et de protection.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de :

- La pertinence du choix des outils et des appareils de mesure utilisés ;
- La qualité et le soin apportés à la réparation de l'installation électrique ;
- La logique de dépannage et la logique de maintenance utilisées afin de remédier au dysfonctionnement constaté ;
- La précision des informations apportées pour expliquer le fonctionnement et la réparation des différents composants électriques concernés.

## **ELECTRICITE : CONNAISSANCES DE BASE**

### **6. CHARGE(S) DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier une expérience professionnelle et actualisée dans le métier.